Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_7-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (20) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absents donnant pouvoir (2) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE, Hubert d'ABOVILLE avait donné pouvoir à Ronan LE DÉLÉZIR.

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-7 Tarifs des activités enfance – jeunesse et de la restauration municipale à la rentrée 2026-2027

Rapporteur Sébastien LE BOULER

Monsieur LE BOULER propose de réviser les tarifs relatifs aux activités enfance-jeunesse à compter de la rentrée 2026.

Conformément au contrat de délégation de service public, il est proposé une augmentation de 2.5%.

N'ont pas été modifiés :

- Le prix des goûters

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_7-DE

- Le prix des goûters non réservé
- Le supplément transport
- Le supplément activité extraordinaire

ACTIVITES ENFANCE - JEUNESSE Proposition tarifs 2026-2027		
Augmentation	**2,50%**	**sur l'ensemble de la grille tarifaire avec dissociation de goûter (périscolaire soir) tarif unique Absence facturable en % du tarif périscolaire (plage de fonctionnement)**

Frais de dossier	**9,50 €**

Accueil périscolaire matin, midi et soir en période scolaire :

Accueil périscolaire (matin/soir)	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	Extérieur à CRAC'H*
	De 0 à 700 €	De 701 à 1000 €	De 1001 à 1300 €	De 1301 à 1700 €	1701€ et +	
Accueil matin/soir par 1/4 d'heure	0,27 €	0,34 €	0,39 €	0,44 €	0,49 €	0,49 €
Goûter	0,75 €					
Goûter non réservé	1,50 €					
Absence facturable matin (50% du tarif accueil matin)	0,68 €	0,84 €	0,97 €	1,10 €	1,23 €	1,23 €
Absence facturable soir (40% du tarif accueil soir)	1,28 €	1,51 €	1,70 €	1,89 €	2,08 €	2,08 €
Pause méridienne	1€ par an / enfant (uniquement école des 2 rivières à partir de la MS)					

Accueil du mercredi /vacances scolaires ALSH et Club junior :

Accueil Mercredi/Vacances	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	Extérieur à CRAC'H*
	De 0 à 700 €	De 701 à 1000 €	De 1001 à 1300 €	De 1301 à 1700 €	1701€ et +	

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_7-DE

Journée (7h30-18h45)	6,03 €	8,80 €	9,97 €	14,73 €	17,10 €	24,46 €
½ journée (7h30-12h / 14h-18h45)	4,12 €	5,97 €	6,76 €	9,97 €	11,56 €	14,16 €
Veillée	3,31 €	4,41 €	5,52 €	6,62 €	7,72 €	8,84 €

* y compris enfants scolarisés à CRAC'H

Supplément transport	2.50€
Supplément activité extraordinaire	2.50€

Espace jeunes (collégiens - lycéens) :

Espace jeunes		**QF 1** **De 0 à 700 €**	**QF 2** **De 701 à 1000 €**	**QF 3** **De 1001 à 1300 €**	**QF 4** **De 1301 à 1700 €**	**QF 5** **1701€ et +**	**Extérieur à CRAC'H ***
Forait annuel		Cotisation annuelle de **15€** pour fréquenter le local					
TARIF 1	Activité A	1,66 €	2,21 €	2,76 €	3,31 €	3,87 €	4,41 €
TARIF 2	Activité B	4,41 €	5,52 €	6,62 €	7,72 €	8,84 €	11,04 €
TARIF 3	Activité C	8,84 €	11,04 €	13,25 €	14,35 €	16,56 €	22,07 €
TARIF 4	Activité D	16,56 €	18,76 €	20,97 €	23,30 €	25,38 €	27,60 €

TARIF 1 - Activité A = Activité sur place - petit matériel
TARIF 2 - Activité B = Activité avec venue d'un intervenant - soirée avec repas/veillée
TARIF 3 - Activité C = Activité à l'extérieur
TARIF 4 - Activité D = Activité à la journée ou multi activité – parc d'attraction
* les tarifs peuvent être établis selon le coût des activités

Monsieur LE BOULER propose de reconduire sans augmentation, les tarifs de la restauration municipale.

Restauration municipale (période scolaire et mercredi et vacances) :

tranches de QF	tarifs au 01-09-26
tranche 1 : inf à 700	3,26 €
tranche 2 : entre 701 et 1000	3,48 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_7-DE

tranche 3 : entre 1001 et 1300	3,70 €
tranche 4 : entre 1301 et 1700	3,92 €
tranche 5 : sup à 1701 et extérieurs	4,14 €
repas non réservé	5,60 €
repas adulte	5,00 €
Panier repas	1,50 €

Comme pour l'année scolaire 2025-2026, les repas des mercredis et des vacances seront encaissés par les PEP56 puis la commune refacturera ces repas à l'association.

Précisions sur la tarification :

- Pour les enfants dont au moins un des parents est domicilié sur la commune. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial (QF)
- Pour les chefs d'entreprise ayant leur siège social sur la commune. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial (QF)
- Dans les autres cas, c'est le tarif extérieur qui s'applique.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BOULER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les propositions tarifaires 2026-2027 pour les activités enfance-jeunesse et la restauration municipale telles qu'elles sont présentées ci-dessus ;
- PRECISE que ces tarifs entreront en vigueur au 1er septembre 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE

Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh